

VILLES ET TERRITOIRES AU MAGHREB

MODE D'ARTICULATION ET FORMES DE REPRÉSENTATION

Abdelhamid HENIA

Abdelhamid HENIA, Maître de conférences à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, chercheur détaché à l'IRMC, coordonne et anime le Groupe de Recherche sur les Villes et les Communautés Locales (GRVCL), placé sous l'égide de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) et de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis.

UN «FRONT DE RECHERCHE» SUR LES VILLES ET LES TERRITOIRES

On assiste depuis les années 1980 à un renouvellement des paradigmes et des concepts mis en oeuvre pour appréhender les réalités sociales. On cherche de plus en plus à adopter une démarche *constructiviste*, celle qui s'assigne comme tâche essentielle *la construction de la réalité sociale*¹. La question de savoir comment se construisent des ensembles globaux et de quelle manière et pour quelles raisons des hommes ou des groupements humains se lient entre eux et forment ensemble des groupes socio-politiques spécifiques et dynamiques, demeure aujourd'hui au coeur du projet des sciences sociales et historiques. Tout effort en vue de la résoudre pose avec insistance le problème de l'articulation villes et territoires, et de celui des formes de leur représentation.

On comprend alors l'attention de plus en plus soutenue portée par les chercheurs à cette thématique. On assiste en effet ces jours-ci à la mise en place de tout un faisceau de programmes de recherche centrés sur des notions comme la ville, le territoire, le local, le global, la représentation de l'espace etc... Evidemment les problématiques développées autour de ces notions sont très variées.

Pour participer à ce vaste «front de recherche», nous proposons de marquer notre contribution à cette thématique de portée générale en apportant des éléments d'illustration et d'explication à partir d'un ensemble de cas circonscrit par le Maghreb moderne et contemporain. D'où le programme de recherche *villes et territoires au Maghreb : mode d'articulation et formes de représentation* que le GRVCL propose de mettre en place.

UNE CONTRIBUTION AU FAISCEAU DE PROGRAMMES DE RECHERCHE SUR LES VILLES ET LES TERRITOIRES À PARTIR DU TERRAIN MAGHRÉBIN

Comment produit-on et préserve-t-on la cohésion du corps social dans le Maghreb moderne et contemporain malgré les conflits et les violences ? Par quels mécanismes sociaux, culturels et politiques se crée le consensus au sein des sociétés maghrébines ?

Comment ces sociétés se tiennent, le jeu social s'y fait et s'y poursuit ? Tels sont les questionnements qui sous-tendent ce programme de recherche.

L'objectif de cette thématique est une meilleure intelligibilité du fonctionnement des divers espaces sociétaux composant les ensembles maghrébins, des dynamiques de changement ayant transformé les sous-systèmes locaux, et des modalités de leur mise en relation au sein de configurations globales. En effet, depuis les débuts des temps modernes, les systèmes socio-politiques maghrébins sont en mouvement et, partant, engagés dans un vaste processus de recomposition. Il serait utile de comprendre et le sens et les mécanismes de cette dynamique.

Aborder une recherche sur le fonctionnement des ensembles maghrébins à partir d'une problématique de l'*articulation* paraît fondamental². Cette dernière présuppose la détermination des interdépendances et des formes de médiation entre les individus, les groupes et les espaces sociétaux composant une configuration sociale, en centrant la démarche sur les stratégies d'adaptation aux données locales et internationales changeantes.

L'articulation villes et territoires ne s'opère guère à coup de sabre et sous l'action militaire. Des formes de médiation (réseaux d'alliances de type politique, matrimonial et économique, rapports d'allégeance, formes de médiation institutionnelles et autres) ont dû jouer un rôle important. L'influence des acteurs médiateurs comme les notables locaux, les marabouts, les oulémas et les nouvelles élites politiques a beaucoup joué dans l'aménagement des rapports impliquant les espaces sociétaux et les territoires.

La réflexion ne doit pas porter seulement sur l'articulation villes et territoires au niveau de l'objet, mais aussi sur les formes de représentation, c'est-à-dire sur la manière dont cette thématique a été perçue par les chercheurs, leur relation avec l'objet de leur étude et de leur écriture³. Le regard critique porté sur la genèse du savoir sur l'articulation villes et territoires a pour objectif de se donner les moyens de saisir les différences que l'on peut établir entre les domaines idéologique (investi dans des pratiques de pouvoir) et scientifique. On trouve là l'épineuse question de la relation complexe entre enjeux de recherche et enjeux sociétaux.

Un thème sans cesse revisité

Le thème de l'articulation villes et territoires au Maghreb n'est pas nouveau. C'est un vieux débat qui revient régulièrement sur les devants de la scène. Nous disposons de nombreux travaux géographiques,

historiques ou de sociologie urbaine qui abordent la thématique⁴. Les problèmes se posent à chaque fois autrement. La question a elle-même une histoire qui comporte au moins deux phases ; chacune est marquée par une forme de représentation de l'articulation villes et territoires au Maghreb⁵ :

- la plus ancienne est représentée par la littérature coloniale qui a mis l'accent sur l'opposition quasi-constante (et quasi-irréductible), voire une coupure totale, entre villes et territoires et les genres de vie qu'ils renferment⁶ ; d'où les diverses dichotomies *h'adhar/badwû* (citadins/ruraux)⁷, *makhzan/sîba*⁸, *makhzan/Berbères*⁹, Arabes/Berbères¹⁰ et d'autres connues dans la même littérature¹¹.

- avec l'indépendance des Etats du Maghreb, la théorie nationaliste tend à plaider sous le signe de la «positivité», pour une harmonie¹² entre les espaces en essayant de nier voire de gommer certaines différences ; on revendique une symbiose (ou des *rappports de collaboration*)¹³, entre la citadinité et la ruralité, la berbéricité et l'arabité, l'islam savant des cités et l'islam populaire des campagnes, etc...

Il est important de remarquer comment ces deux lectures puisent certains éléments pour la justification de leurs interprétations dans les mêmes textes classiques, notamment dans l'oeuvre d'Ibn Khaldoun. Parfois, le même support (tiré de cette oeuvre) est utilisé par les deux écoles pour défendre des points de vue diamétralement opposés. L'intérêt relativement récent porté à la relecture de l'oeuvre d'Ibn Khaldoun montre le malaise ressenti à l'égard des vieux clichés et des vieilles grilles d'interprétation¹⁴.

Les deux espaces sont qualifiés tantôt en termes de groupes ethniques, tantôt de groupements territoriaux. Ils subsument des couples comme *h'adhar/badwû* (citadins/ruraux), *makhzan/sîba*, Arabes/Berbères, *urf/fiqh* (coutume/jurisprudence islamique) *chorfa/murâbitîn* qui se superposent idéologiquement et non d'une façon topique.

Or une telle catégorisation n'est qu'apparente : elle n'est qu'une forme de construction des catégories sociales, et cherche surtout à fixer, à sa manière, des protagonistes et des clivages politiques. En tout cas elle ne parvient pas à montrer comment les deux espaces appartiennent à la même configuration sociale et vivent en relation d'interdépendance.

D'une vision dichotomique à une approche constructiviste

Il s'agit donc de dépasser une certaine perception

dichotomique de l'articulation villes et territoires fondée sur des binômes réducteurs, des stéréotypes et des notions antinomiques comme celles de «domination» ou de «complémentarité» et celles de «rupture» ou de «continuité» qui ne sont en fait que des aspects de la pratique sociale isolés par l'analyse. Comprendre comment des espaces sociétaux si différents s'articulent les uns avec les autres et comment ils forment une configuration sociale, constitue une direction de recherche qui mérite d'être creusée et analysée.

La notion d'articulation et tous les concepts et notions qu'elle met en oeuvre offrent des pistes pour écarter des débats scientifiques tout un ensemble de faux problèmes et permettent de dépasser les antinomies dichotomiques, de *penser ensemble des aspects de la réalité classiquement appréhendés comme antagonistes*¹⁵. En somme, elle conduit forcément à adopter une démarche *constructiviste* et permet de montrer comment une société se tient (donc non fragmentée et disloquée), et les *segments* s'y articulent entre eux d'une part, et entre eux et l'espace sociétal englobant d'autre part.

Le regard sera ainsi porté sur la production sociale des territoires, sur l'organisation matérielle et humaine des espaces, sur les mises en contacts, les interdépendances, les réseaux, et sur les conflits en tant que champ de médiation et de régulation des systèmes englobants.

DÉMARCHE

Pour mieux montrer les réalités dans toute leur complexité, les interrogations sur les représentations et sur l'articulation villes et territoires au Maghreb doivent se renouveler conceptuellement à la lumière des développements les plus récents en sciences sociales.

A partir d'une démarche fondée sur des *alliances paradigmatiques*, pour emprunter une formule développée par Bernard Lepetit¹⁶, la diachronie et la comparaison, privilégiant un va-et-vient entre l'empirie et la théorie, nous essayons de repérer les acteurs médiateurs (individuels, collectifs ou institutionnels) et les secteurs de médiation assurant l'articulation villes et territoires. Il s'agit en fait d'étudier les instances habilitées à dispenser de la cohésion sociale et à fabriquer du lien social, et, en outre, de mener une réflexion sur la nature de ce lien qui se construit et se reconstruit. L'enquête portera sur des cas ou des ensembles de cas et sur les traits particuliers qui les délimitent. La collecte de plusieurs

cas de figure s'inscrivant dans des sites maghrébins différents, tant dans le temps que dans l'espace, s'impose. En nous donnant comme objectif l'analyse concrète de situations particulières, en comparant les variétés et les variations dans les différents pays du Maghreb, nous voulons en fait échapper au piège du singulier et de la singularité ; il nous faut pour cela distinguer entre ce qui ressort du cas et ce qui ressort du général.

L'articulation villes et territoires au Maghreb ne peut être envisagée comme s'inscrivant dans un espace uniforme, mais comme appartenant à un espace géographique et social discontinu à la fois dans le temps et dans l'espace. On peut d'autant plus multiplier les questionnements que les angles d'approche sont variés et les situations diversifiées ; cette richesse peut être canalisée selon deux types de comparaisons :

- d'abord entre les différents espaces du Maghreb, soit le même contexte global, mais situés dans des pays ayant connu des histoires nationales différentes : ils présentent par la force des choses des ressemblances et des dissemblances ;

- ensuite, entre les espaces du Maghreb et ceux du Nord de la Méditerranée. Certes, ils ont connu des destins différents, mais appartiennent, cependant, au même bassin maritime et économique.

Le Maghreb n'est pas un espace homogène : le pouvoir ne s'y exerce et l'Etat ne s'y construit de la même manière¹⁷. Ce dernier change de nature et de position vis-à-vis des populations locales selon les systèmes socio-politiques. Au début des temps modernes, l'Etat se construit au Maroc plutôt selon le modèle khaldounien : il serait l'expression de certaines forces locales, largement autonomes, unies principalement par la *ʿaṣabiyya*. Dans le reste du Maghreb, il s'impose surtout par des sociétés citadines qui se font aider par des étrangers maniant des techniques administratives, militaires et politiques modernes pour l'époque¹⁸.

Le Maghreb a connu, au cours des époques moderne et contemporaine, des phases contrastées : le XVIème est un siècle de déséquilibres et de luttes dévastatrices, le XVIIIème est celui de la stabilité et du relatif épanouissement, le XIXème celui de l'expansion - traumatisante - européenne, et le XXème celui de la colonisation structurante, siècle aussi de la naissance des mouvements nationaux «salvateurs». En donnant une profondeur historique à cette thématique, l'objectif est de fixer les moments privilégiés de l'histoire de cette articulation ainsi que les pesanteurs

sociologiques que cette histoire recèle, de saisir également la part du constant et du variant dans la dynamique des sociétés maghrébines.

Il s'agit de s'interroger également sur les paradigmes autour desquels se sont organisées les recherches sur l'articulation villes et territoires, en les plaçant dans leurs différents contextes (social, historique, épistémologique) : d'où l'intérêt d'impliquer des chercheurs appartenant à des spécialités et à des traditions académiques différentes pour essayer de saisir cette thématique dans toutes ses composantes et de conjuguer leurs recherches en vue d'une meilleure connaissance du mode d'articulation des villes et des territoires.

Pour le cadrage théorique, plusieurs travaux ont inspiré notre démarche et les notions clés adoptées dans ce programme.

Compte tenu des interrogations formulées plus haut, nous voulons surtout adopter une démarche où seront privilégiées les notions d'«accords» ou de «désaccord», celles de «conventions», de «conflits» ou de «rébellion» et de «relation d'interdépendance»... Elles nous paraissent constituer des outils d'investigation des modes d'articulation des villes et territoires au Maghreb ainsi que des formes de représentation qui les concernent. Appréhender leur modalité et leurs effets permet de dépasser le simple examen des pratiques. D'où la nécessité de les interroger à la lumière des avancées des sciences sociales.

En utilisant ces notions, nous nous référons en fait à des ouvrages méthodologiques bien précis. Nous empruntons à Norbert Elias la notion de *configuration sociale* et celle des *relations d'interdépendance* (ou des *interdépendances*) définies dans son ouvrage *La société de cour sous Louis XIV* ; à Max Herman Gluckman son interprétation de la notion du *conflit* et de son rôle pour saisir la manière dont une société est régulée, telle qu'elle apparaît dans *Rituals of rebellion in south-East Africa* (1963)¹⁹ ; à Luc Boltanski et Laurent Thévenot la notion d'*accord*, elle-même reprise ainsi que le modèle de l'*économie des conventions* par B. Lepetit dans l'ouvrage qu'il a édité sur *Les formes de l'expérience : une autre histoire sociale*.

A partir de ces constats, nous choisissons, à titre indicatif, de centrer la réflexion autour de quatre axes essentiels qui essayeront de restituer une vision d'ensemble de ce programme : les formes d'allégeance et la territorialisation, les relations d'interdépendance et la territorialisation, les notabilités et leur rôle dans

l'articulation des entités locales avec les espaces englobants et, enfin, les conflits, les rébellions et les dissidences

FORMES D'ALLÉGEANCE ET TERRITORIALISATION

Toute territorialisation implique une certaine hiérarchie des allégeances. Celles-ci prennent des formes multiples et se retrouvent à tous les niveaux de la hiérarchie sociale. D'où l'intérêt de l'étude de ces formes d'allégeance si l'on veut saisir les fondements des constructions territoriales au Maghreb. C'est au niveau des institutions et des pratiques (anciennes et nouvelles) de légitimation du pouvoir que nous pouvons appréhender la manière dont se reproduisent les instances de l'exercice du pouvoir, la hiérarchie des allégeances, et partant le consensus social.

Par quelle médiation la charge suprême est investie au Maghreb ? Qu'elle le soit par la *bay'ca* traditionnelle en passant par l'institution de *ahl al-h'al wa-l-'aqd*, ou par l'élection au suffrage universel avec l'appui d'un parti politique dominant (ou par une quelconque autre forme d'investiture), elle révèle toujours comment le politique, avec son rituel, est reproduit.

La *bay'ca* : la reproduction du politique et de l'Etat

Le pouvoir au Maghreb repose sur un continuuel processus d'appropriation de symboles (de type religieux ou profane) qui fait des institutions exerçant le pouvoir suprême le lieu où se cristallise le consensus social. Dans ce processus d'appropriation, la *bay'ca* est de loin la pratique la plus importante.

Par quel processus et selon quel rituel, coutumier ou institutionnalisé, se réalisent les *bay'ca* dans les différents pays maghrébins ? Comment assurent-elles la reproduction du consensus social ?

«Serment d'allégeance», la *bay'ca* est une espèce de contrat ou d'accord conclu entre les composantes de la société politique pour reconstruire l'autorité et la souveraineté. Plus concrètement, c'est le consentement des «hommes qui décident» de confier le gouvernement des affaires des Musulmans à un souverain. Symbole et pratique à la fois, la *bay'ca* constitue donc un indice de choix pour saisir de l'intérieur les mécanismes de la reproduction du consensus social, et, indirectement, la manière dont la

société s'articule et se reproduit. Elle ne donne pas lieu partout au même cérémonial et n'implique pas de la même manière les hiérarchies sociales. Une comparaison de la pratique de la *bayca* en Tunisie et au Maroc, par exemple, donne l'occasion de nuancer davantage les mécanismes de la reproduction du consensus social.

L'allégeance (ou la *bayca*) évoque la sphère de domination de celui que l'on investit du pouvoir et aussi celle de celui qui accorde l'investiture. Cette sphère de domination est plus ou moins étendue en fonction du degré de centralisation du pouvoir et, partant, celui de la territorialisation.

L'institution de '*ahl al-h'al wa-l-caqd* (les gens qui délient et lient)

L'institution des '*ahl al-h'al wa-l-caqd* («les gens qui délient et lient», ou le «corps décideur», ou encore «ceux qui décident») est centrale dans tout mécanisme de reproduction du consensus social dans les pays du Maghreb. Mieux encore, elle le symbolise et en constitue le principal garant, du moins théoriquement. Qui fait partie du «corps des décideurs» ? D'une manière générale, ce sont les notables les plus en vue, représentant les principales forces socio-politiques en présence. Parmi eux, se trouve le corps des oulémas qui fournit à l'Etat une justification islamique de sa légitimité. Cependant, la position qu'occupent les uns et les autres est en perpétuelle négociation, sans doute en rapport avec la dynamique des hiérarchies sociales. Des investigations menées autour de cette institution permettent de clarifier de nombreux aspects de notre thématique.

L'institution de '*ahl al-h'al wa-l-caqd* fait contrepoids au pouvoir. A l'image de ce dernier, elle peut être plus ou moins centralisée. Il y a lieu de distinguer, dans une société faiblement territorialisée par un Etat centralisateur, plusieurs instances de l'exercice du pouvoir de l'institution de '*ahl al-h'al wa-l-caqd*. C'est le cas du Maroc notamment jusqu'à une période très récente de son histoire. Outre l'institution de '*ahl al-h'al wa-l-caqd* qu'on rencontre au centre politique (autour du souverain), il y a toutes celles qui se situent au niveau des principales villes (comme Fès, Marrakech, Meknès), et celles qui se font au niveau des tribus. En Tunisie à la même époque, les documents ne parlent, au fil des années, que d'une seule et unique institution de '*ahl al-h'al wa-l-caqd* qui siège dans la capitale. Quelle signification peut-on donner à la centralisation ou à la non centralisation de l'institution «des gens qui délient et lient» ?

A partir de la domination coloniale l'équilibre ancien est progressivement rompu. On assiste à la naissance de nouvelles élites politiques qui vont monopoliser progressivement le rôle (de légitimation) jusque-là assuré par le corps des oulémas. Elles vont également assurer le rôle de la *conciliation du particulier et de l'universel*²⁰ et incarner la '*umma* et veiller à la reproduction du consensus social.

RELATIONS D'INTERDÉPENDANCE ET TERRITORIALISATION

La territorialisation, expression éminemment politique, est la concrétisation de la mise en place de réseaux de relations d'interdépendance²¹. Si les allégeances donnent un sens aux relations d'interdépendance en les justifiant, celles-ci assurent à leur tour la reproduction de la territorialisation des espaces politiques, économiques et sociétaux.

Quelles sont, au Maghreb, les relations d'interdépendance (de type politique, économique, social, matrimonial) qui lient entre eux les hommes ou les groupements humains d'une configuration sociale, champ de domination d'un pouvoir (local, régional ou central) ?

Relations d'interdépendance et dualité territoriale : plaine/montagne

La dualité territoriale plaine/montagne, comme toutes les autres de même type, du genre nomades/sédentaires ou oasiens/semi-nomades, constitue une configuration sociale spécifique. Les espaces constituant de telles dualités sont fortement liés par des réseaux de relations d'interdépendance intenses.

Comment la montagne cohabite avec la plaine ? Quelles sont les relations d'interdépendance qui s'instaurent entre les deux espaces et qui expliquent leur coexistence, pacifique ou non ?

Les relations d'interdépendance, spécifiques à la dualité plaine/montagne, se situent pratiquement à tous les niveaux de la vie quotidienne (politique, économique, culturel). En quoi la plaine a-t-elle besoin de la montagne et la montagne de la plaine ? Comment et par quels canaux se font les relations d'interdépendance ? Les mêmes questions se posent également pour les sédentaires (oasiens ou villageois arboriculteurs) et les nomades (ou semi-nomades). Les relations entre les espaces sociétaux de ces dualités ne sont pas moins hiérarchisées.

Le «contrat d'amitié» (*ciqd al-çuh'ba*) liant un «Berbère» montagnard et un «Arabe» nomade dans le Sud tunisien jusqu'à la fin du siècle dernier, est une sorte de rapport d'allégeance justifiant une relation d'interdépendance qui s'insère elle-même dans tout un réseau de relations de même type impliquant les groupes respectifs de l'un et de l'autre contractant. Ce type de relation qui n'a rien de spécifique aux dualités territoriales tunisiennes, assure l'articulation entre des espaces socio-économiques différents et montre comment ils s'organisent pour gérer les conflits et problèmes internes, et former ainsi une configuration locale. D'où l'intérêt de l'étude des interdépendances qui se tissent entre les dualités territoriales au Maghreb pour saisir de nombreux aspects de la problématique de notre thématique.

Relations d'interdépendance économiques et territorialisation

La territorialisation de l'espace, une action politique par excellence, n'est guère étrangère à la structuration et au contrôle des réseaux économiques. Dans quelle mesure les réseaux d'échanges, au Maghreb, sont-ils des réseaux exclusivement économiques ? Dans quelle mesure peuvent-ils se réaliser sans mobiliser d'autres réseaux de type clanique, militaire, voire politique ?

Dans les zones peu soumises à la domination de l'Etat, les communautés locales développent - du moins jusqu'à une période encore récente - une énergie d'autorégulation leur permettant d'échanger leurs produits en oubliant leurs différends, du moins momentanément²². Dans quelle mesure celles-ci peuvent-elles vivre, s'organiser et s'assurer un équilibre interne sans le recours au pouvoir étatique ? Peut-il exister des groupes totalement isolés du marché²³ et de l'Etat ?

L'équilibre des tensions dans les marchés *explosifs* pour reprendre l'expression employée par F. Benet pour qualifier les marchés ruraux au Maroc²⁴ (ou les marchés des *zones de contact* selon l'expression employée par Kh. Chater pour le Sahel tunisien) est assuré soit par le pouvoir étatique et ses représentants locaux, soit par un pouvoir religieux, celui d'un marabout notamment²⁵, ou les deux instances du pouvoir en même temps²⁶. La tension est parfois entretenue par le pouvoir central pour assurer un équilibre à sa domination. En assurant un équilibre des tensions entre les groupes tribaux, le pouvoir étatique s'impose et permet, en la même occasion, l'échange entre les forces socio-politiques locales.

Il est important de voir comment les territoires s'articulent entre eux par le biais des différents réseaux de marchés. Quel rôle assurent les tribus nomades et semi-nomades dans la structuration de ces réseaux ? Quel rôle joué aussi par le pouvoir étatique ?

Formes de territorialisation dans l'espace politique maghrébin

La configuration des pays du Maghreb actuel est déjà en place depuis le XVI^e siècle. Par rapport aux Etats du Moyen-Orient, ceux du Maghreb se réclament d'un passé beaucoup plus ancien. Ils ont connu une certaine continuité, non sans déboires et difficultés. Les signes de la continuité (ou de la rupture) sont repérables tant au niveau de certaines institutions que de la manière dont la territorialisation de chaque pays est faite. Il serait intéressant d'en suivre les péripéties.

Les Etats territoriaux au Maghreb sont véritablement nés avec la période moderne. Les Hafsides dans la partie orientale du Maghreb, par exemple, n'ont jamais fait d'un espace conventionnel bien déterminé le fondement d'un contrôle politique unique et exclusif. Il comptaient sur l'alliance avec les tribus guerrières pour contrôler les routes commerciales et prélever des impôts qui pesaient d'une manière globale et forfaitaire sur des communautés paysannes fortement autonomes. En optant pour une territorialisation de plus en plus soutenue, plus particulièrement à partir du XVII^e siècle, les dirigeants, dans les ensembles maghrébins, ont décidé de conjuguer désormais territoire et souveraineté, de construire des frontières, de maîtriser les réseaux d'échange entre des régions et des groupements humains présentant des caractéristiques économiques différentes jusqu'à les soumettre à un ordre spatial nouveau²⁷, d'amoindrir les autonomies communautaires (pour les dissoudre progressivement, du moins dans le cas de la Tunisie), en un mot de substituer un ordre de la territorialité unique à celui d'une territorialité plurielle. Tout ceci débouche progressivement, au terme de l'évolution, sur la mise en place des Etats-nations qui supposent une légitimation politique par l'exaltation d'un sentiment national²⁸.

Pour résumer le processus de territorialisation au Maghreb, on peut dire qu'on est passé par trois phases essentielles : celle de la cité-Etat, celle de l'Etat territorialisé et, enfin, celle de l'Etat-nation (au XX^e siècle) faisant suite à l'affermissement de l'Etat territorialisé.

Le triomphe de la territorialisation (grandissant à mesure que l'on s'approche de la période actuelle) s'est effectué aux dépens des particularismes communautaires locaux. La teneur et l'impact de ce triomphe prennent, du moins jusqu'à la veille de la colonisation, des proportions variables (et plus ou moins intenses) selon les pays du Maghreb :

- la Tunisie, pays à forte citadinité, assiste au renforcement de la logique étatique aux dépens de la logique communautaire. Un processus lent, insidieux mais certain, agit en profondeur pour renforcer l'emprise étatique (en étroite collaboration avec la société citadine, tunisoise en tête) sur les communautés locales et en l'occurrence tribales. Aujourd'hui encore, c'est toujours l'idéal citadin qui triomphe en Tunisie.

- En Algérie, la citadinité est d'un taux relativement faible ; la logique étatique ne s'impose que partiellement et d'une manière limitée dans l'espace. Dans cette action, la population citadine, faiblement représentée, a laissé l'initiative à la force armée représentée par l'élément turc, janissaires et corsaires, pendant la période ottomane, et par un régime politique militaire à l'époque post-coloniale.

- Au Maroc, tout pousse à croire que la logique étatique n'a d'impact réel qu'en assurant le rôle principal dans le système d'arbitrage d'une part²⁹, et composant avec la logique communautaire locale (tribale et villageoise) d'autre part. Les villes, bien qu'elles occupent une place de choix dans cet équilibre politique (en assurant toujours la légitimité islamique à l'Etat), ne peuvent prétendre imposer leur modèle à l'ensemble du corps social, comme c'est le cas par exemple en Tunisie depuis l'époque moderne.

- En Libye, c'est à peu près le modèle algérien qui aurait fonctionné jusqu'à la fin de l'époque ottomane. Puis, avec l'indépendance, ce serait le modèle marocain qui aurait pris la suite. En ce sens que la logique étatique ne fonctionne qu'en intégrant totalement la logique communautaire tribale, en tenant compte de l'équilibre des forces entre les groupes dominants.

À l'époque contemporaine, la notion de la *'umma* est usurpée pour se rétrécir et s'appliquer uniquement à l'espace territorialisé par l'Etat-nation. Cependant, elle ne s'est pas totalement évanouie. Après avoir servi notamment à l'Empire Ottoman pour revendiquer un contrôle (sinon politique, du moins culturel-religieux), sur la communauté musulmane, elle perd une certaine consistance politique pour devenir un thème mobilisateur chez certains mouvements intégristes.

LES NOTABILITÉS ET LEUR RÔLE DANS L'ARTICULATION DES ENTITÉS LOCALES AVEC LES ESPACES ENGLOBANTS

Considérés comme hommes de *jâh* (ou d'influence), les notables sont détenteurs d'un pouvoir local. Vu de l'extérieur, ce pouvoir semble être le fait des entités locales prises dans leur globalité. Mais si l'on cherche à l'analyser de l'intérieur, il se présente en réalité comme l'affaire de personnes se trouvant à la tête de réseaux (claniques ou tribaux, familiaux, économiques, politiques). Que leur puissance relève plus ou moins directement du maniement de l'argent ou des armes, d'une légitimité religieuse (proximité de Dieu, contrôle du scripturaire), du fait qu'ils incarnent l'excellence en matière de mode de vie et d'éthique, ou encore d'une quelconque combinaison de toutes ces ressources, il s'avère que les notables se définissent en premier lieu par des pratiques sociales, culturelles et politiques inscrites dans la localité. C'est en effet à l'échelle de cadres territoriaux réduits ou «périphériques» que s'affirme leur *leadership*, quand bien même ces notables pourraient parfois prétendre faire partie des catégories socio-économiques et culturelles dominantes à l'échelle de la société globale.

Groupe dominant la localité, les notables sont pour cette même raison bien plus que le simple produit de rapports sociaux qui demeurerait exclusivement contenus dans des communautés autonomes par rapport à leur environnement sociétal et politique. D'où la fonction des notables dans la médiation et l'articulation qu'ils assurent entre entités locales et espaces englobants.

C'est sur ce rôle singulier qu'il serait utile de concentrer les investigations et ce à travers l'étude des figures et des stratégies de notables : dans quelle mesure et dans quelles limites les notables apparaissent-ils comme des agents intégrateurs du local dans le système global ainsi que des points d'ancrage de l'articulation des communautés locales avec les pouvoirs extérieurs ? Quelles logiques sous-tendent leurs stratégies ? A quelles conditions le local constitue-t-il un soutien ou une assise territoriale permettant aux notables de négocier une position dans la structure de pouvoir dirigée par le centre ? Dans quelle mesure le rôle de ces notables change-t-il de teneur, d'importance et d'orientation (action d'intégration ou de désintégration) en fonction de la conjoncture générale et de la configuration socio-

politique globale dans laquelle ils s'inscrivent (système colonial ou national-indépendant, centralisé ou décentralisé, monarchique ou républicain) ?

Il s'agit donc de s'interroger tant sur le rôle des institutions locales que sur celui des personnages du cru influents et reconnus comme représentatifs des entités socio-spatiales locales. Parmi ces institutions et ces personnalités nous retrouverons notamment, d'une part le cheikhat, le conseil d'une tribu (Conseil des Grands ou *jmâ^ca*), le Conseil des Dix (cas des corporations de métiers à Tunis), les chambres de commerce, les cellules locales des partis politiques, les unités syndicales (ouvrières et patronales), d'autre part les *lazzâm*, les lettrés, les saints, les *murâbit'*, les intellectuels, les entrepreneurs, les ingénieurs, les enseignants, les cadres en général.

CONFLITS, RÉBELLIONS ET DISSIDENCES : ORDRE SOCIAL ÉBRANLÉ, CORPS SOCIAL PRÉSERVÉ

Penser à la fois la continuité et le changement dans l'articulation villes et territoires au Maghreb, c'est donner une dimension dynamique à cette articulation en étudiant ses mécanismes avec ceux de leur régulation. Penser l'articulation en termes de régulation, c'est voir comment les excès, les conflits, les rébellions, les dissidences sont résorbés ; c'est aussi permettre de saisir comment le consensus se reconstruit et le jeu social se poursuit. D'où le recours à des notions comme l'*adaptation*, le *réajustement*, l'*équilibre des forces*, l'*équilibre des tensions*, la *convention*, l'*accord*, le *compromis*.

Une société sécrète ses propres conflits et organise, dans le même temps, leur gestion pour préserver sa cohésion. Aussi, parle-t-on d'une double logique marquant le corps social : celle de la *permanence* des conflits et des tensions internes et celle de l'*impératif de cohésion*³⁰.

Max Herman Gluckman utilise, dans ses écrits sur l'Afrique tribale de l'après-guerre, la notion de conflit pour rendre compte du fait qui, loin de menacer l'unité du corps social, illustre plutôt la capacité intégrative du système qui l'organise. Un conflit et son mode de résolution peuvent faire l'objet d'une mise en scène rituelle qui, dans le même temps, libère l'expression d'une rébellion contre l'ordre social et la résorbe³¹.

Les contestations qui se trouvent à l'origine des conflits, révèlent des volontés de réajustement et constituent de ce fait des champs d'investigation pour

appréhender les changements qui s'opèrent ou qui se dessinent dans un système social³².

L'intérêt de l'étude des conflits connus au Maghreb dépasse le simple point de vue historique ou politique dès lors qu'on cherche à comprendre comment, par les conflits, une société reproduit son unité, même si l'ordre social s'y trouve remodelé.

Le regard sera porté moins sur le constat des conflits que sur la manière dont ils sont gérés et résorbés. Quel est le rôle des médiateurs (individus, collectifs ou institutions) dans la gestion des conflits qui éclatent entre individus, groupes ou instances d'autorité ? Quelles sont les techniques de gestion mises en oeuvre par les acteurs ? Quelles stratégies sous-tendent leur médiation ?

Typologie des conflits et formes de représentation

La réflexion doit être portée également sur la façon dont les conflits (contestations, dissidences et révoltes) ont été représentés, c'est à dire perçus, qualifiés et répertoriés. Les représentations ont beaucoup changé dans le temps. Sur ce plan, en parcourant la période allant de l'époque moderne jusqu'à nos jours, plusieurs moments peuvent être décelés. Il y a les représentations relativement anciennes des oulémas qui, se réclamant d'un islam orthodoxe, les qualifient selon les cas de *fitna* (discord), de *fasâd* (délit contre l'ordre établi), de *dhalâl* (égarement), de *ciçyân* (désobéissance), de *nifâq* (révolte, rébellion), de *ikhtilâf* (dissidence). Et celles des chercheurs qui se revendiquent d'une objectivité politique ou/et scientifique qui les désignent par *razzias*, *sîba*, *anarchie*³³, *dissidence endémique*³⁴ ; on distingue les contestations obéissant à une *logique citoyenne* et celles relevant d'une *logique segmentaire*³⁵ ; on parle également de la *pratique récurrente de l'émeute*, de l'*orientation religieuse de la contestation* et de l'*émeute comme mode de contestation politique*³⁶. Que l'on adopte l'une ou l'autre forme de représentation du conflit, c'est toute la dynamique sociale au Maghreb qui se trouve interprétée différemment.

Régulation et gestion des conflits

Il y a la gestion pacifique des conflits ; il y a parfois l'intervention de la force et de la violence pour résoudre le conflit. Mais, le conflit implique le plus souvent la négociation afin d'aboutir à une solution, à un accord, à une convention, bref à un arrangement social consensuel. Il est intéressant de voir comment l'accord se fait entre les protagonistes ou comment il échoue à se

faire. En établissant un nouvel accord, on utilise les ressources du passé pour réactualiser parfois des pratiques anciennes (institutions ou autres), mais en leur donnant un sens ou un contenu nouveau pour les adapter aux nouvelles données du présent. *On entretient un rapport complexe avec les expériences du passé*, précise B. Lepetit dans *Les Formes de l'expérience*.

Il s'agit donc de s'interroger sur les différents modes de régulation (ou de résolution) des conflits et tensions et sur le rôle des acteurs (individuels, collectifs ou institutionnels) dans une telle action.

Acteurs individuels et collectifs et leur rôle dans la gestion des conflits

Dans le passé, plus que dans le présent, les oulémas sont les régulateurs des tensions par excellence ; ils trouvent toujours un équilibre entre la loi charaïque et les usages particuliers imposés par la réalité sociale³⁷. L'histoire des conflits au Maghreb montre très souvent comment des notables (ou nouvelles élites pour les périodes récentes) entrent en conflit contre un ordre social en passe de s'imposer contre leurs intérêts ; dans leur action, ces « rebelles » ne mettent jamais en cause l'unité du corps social ; au contraire, ils sont intégrateurs par le conflit, dans la mesure où ils agissent pour imposer un nouvel équilibre dans le corps social. Ils mettent en scène des pratiques rituelles pour, à la fois, exprimer la « rébellion » contre l'ordre établi et proposer sa solution. Les grèves menées par certaines catégories socio-professionnelles, les pétitions des oulémas dans le passé ou des intellectuels de nos jours, obéissent au fond aux mêmes règles et procédures : elles expriment la protestation contre un certain ordre, engagent la procédure du conflit et, dans le même temps, agissent en vue de sa résolution.

Rôle des classes moyennes dans la gestion des conflits sociaux

Les classes moyennes³⁸ au Maghreb assurent-elles un rôle particulier pour provoquer et résorber les conflits ? Que font-elles pour garantir l'équilibre et la cohésion du corps social ? Peut-on observer des nuances, à ce propos, entre les différentes classes moyennes du Maghreb ? C'est dans le même ordre d'idée qu'il faut poser la question du rôle de certaines catégories sociales dans la régulation des conflits et surtout dans la dynamique des ensembles maghrébins. Sur ce plan, il faut réserver une place particulière à l'examen du rôle des acteurs sociaux dans le milieu citoyen. Cependant, il est utile de ne pas perdre de vue que les réalités maghrébines sur ce plan ne sont pas les mêmes.

Les institutions et la gestion des conflits

Il y a lieu de considérer ici deux logiques institutionnelles de régulation des conflits et tensions : une logique à dominance étatique et une autre à dominance communautaire.

L'Etat est le principal régulateur des conflits par les institutions et les pratiques politiques de gestion et par l'organisation de la contrainte. Comme le souligne M. Camau, le politique fonctionne dans le cadre de l'Etat moderne *comme lieu de (...) médiation de l'ordre social et de ses conflits*³⁹. Des tensions internes sont parfois entretenues à dessein par le pouvoir étatique pour assurer l'équilibre des forces. La *bay'ca* qui permet de reproduire le politique (l'imamat) sert en fin de compte à prévenir la *fitna* (ou la discorde). Celle-ci empêcherait l'exercice du culte et l'application de la loi coranique. Cette idée se trouve consignée pratiquement dans toutes les *bay'ca* du Maroc.

Dans la sphère tribale, la régulation des conflits est dévolue le plus souvent aux structures lignagères, laïques et religieuses⁴⁰.

Plusieurs pratiques (ou procédures) ont été mises en place par les sociétés maghrébines pour gérer les conflits sociaux et préserver la *cohésion* de l'édifice social. Parmi ces pratiques, certaines relèvent de la jurisprudence en vigueur, d'autres sont communautaires et coutumières. Ainsi, on trouve au cours de la période moderne, à une époque où l'Etat est moins centralisé qu'il ne l'est aujourd'hui, la *diyya* (ou compensation pécuniaire), pour régler les conflits entre familles et groupe. La pratique de la *diyya* présente la caractéristique d'être le produit d'une justice familiale, privée en quelque sorte. Comment l'Etat a-t-il composé avec une telle pratique coutumière ? Comment la logique étatique compose-t-elle sur ce plan avec la logique communautaire ?

L'étude de la *diyya* permet de montrer comment des conflits sont stoppés en mettant fin à tout recours à la vengeance familiale, et comment le lien social entre familles et groupes est rétabli (ou reconstruit).

MODALITÉS PRATIQUES

La réalisation de ce programme s'appuie sur la participation de chercheurs appartenant à des spécialités et sensibilités différentes. Outre l'équipe formée à Tunis principalement par les membres du GRVCL, nous envisageons de faire participer d'autres chercheurs maghrébins et européens constituant ainsi un groupe large permettant l'organisation de rencontres ponctuelles. L'objectif serait l'organisation d'un colloque international en 1998 et la publication d'un ouvrage collectif dans le courant de l'année suivante.

Comme modalité pratique, nous optons pour une élaboration collective de ce programme. Nous préconisons la mise en place d'ateliers autour des axes de recherche ici formulés. Ils fonctionneront d'une manière parallèle jusqu'à la tenue de la rencontre finale qui les réunira en 1998. L'objectif est d'approfondir d'une manière collective la réflexion sur les cadres conceptuels, les outils d'analyse et les modalités de construction des objets. C'est aussi pour échanger les informations susceptibles d'affiner les questionnements communs et pour permettre une meilleure synergie entre les différents aspects abordés.

Les ateliers accueilleront également des chercheurs maghrébins ou européens susceptibles d'apporter un éclairage théorique particulier ayant un rapport avec l'axe de recherche abordé.

Une série de tables rondes est programmée à Tunis et à Rabat pour le second semestre 1997. Ces rencontres qui réuniront des chercheurs maghrébins et européens auront pour objet de confronter les premiers résultats et surtout de préciser davantage les concepts et notions employés. A partir de confrontations et de discussions portant sur des travaux de nature empirique, nous essayerons d'asseoir une réflexion autour d'un axe de recherche particulier. Les études proposées par les participants dans le cadre d'un atelier auront pour objectif de dépasser la simple description des trajectoires et des stratégies particulières afin de faire de l'analyse des formes concrètes et des cas de figures un point de passage pour une réflexion plus vaste sur la thématique du programme.

Nous envisageons, à l'issue des travaux d'un atelier, de publier les premiers résultats sous forme de *working papers*, notamment les contributions présentant un intérêt particulier et la synthèse des travaux présentés. Leur distribution auprès des participants permettra de mieux baliser la recherche.

En résumé, les objectifs de l'organisation des ateliers sont de :

- présenter des travaux de terrain menés par des chercheurs sur des objets locaux, afin de procéder à une large confrontation sur les questions méthodologiques relatives à la thématique de chaque atelier ;
- proposer, à partir d'une démarche empiriste et comparative, des éléments de conceptualisation concernant l'objet de l'atelier ;
- s'engager enfin, dans la mesure des moyens à partir de la thématique de l'atelier, dans une réflexion plus vaste menée «par le bas» sur la thématique du programme.

Abdelhamid HENIA
IRMC - Tunis

NOTES

¹ Il est très significatif que Philippe CORCUFF sous-titre son ouvrage sur *Les nouvelles sociologies* (1995) par «constructions de la réalité sociale» et prenne, comme fil conducteur pour le bâtir, le *constructivisme social*.

² La problématique de l'articulation n'est pas nouvelle dans les recherches sur le Maghreb. Elle date des indépendances. Le Centre d'Etudes Maghrébines à Tunis (CEMAT) a organisé, à Tanger, du 30 mai au 3 juin 1989, un séminaire méthodologique sur «Les mécanismes d'articulation au Maghreb» (voir R. BOURQIA et N. HOPKINS (éd.), 1991). Elle mérite qu'on y revienne à la lumière des nouvelles avancées des sciences sociales.

³ C'est en quelque sorte ce sur quoi Clifford GEERTZ veut attirer l'attention en écrivant ceci : *Un effort pour retrouver la trace de la façon dont notre sens de nous-mêmes et des autres - nous-mêmes parmi d'autres - est influencé non seulement par le commerce avec nos propres formes culturelles mais dans une mesure significative par la représentation de formes qui ne sont pas les plus proches de nous, mais sont l'oeuvre des anthropologues, des critiques, des historiens, etc. qui les rendent nôtres de façon dérivée en les retravaillant et en changeant la destination*, (1986, p. 14).

⁴ En se limitant aux contributions les plus récentes, on peut référer aux études suivantes : Kh. CHATER 1980 ; *L'ÉVOLUTION DES RAPPORTS VILLES-CAMPAGNES AU MAGHREB* : Actes de colloque, Rabat, 1988 ; F. STANBOULI et A. ZGHAL, 1972 ; M.-H. CHÉRIF, 1973, 1983, 1984-86, 1987 ; L. VALENSI, 1977 ; H. SETHOM, 1992 ; A. KASSAB, 1979 ; P. PASCON, 1977 ; A. LAROUI, 1977 ; N. MAAROUF, 1980 ; F. COLONNA, 1995 ; F. BENET, 1975 ; P. SIGNOLES, 1985.

⁵ Kh. CHATER, 1980, pp. 67-68.

⁶ X. DE PLANHOL, 1968, p. 67.

⁷ Selon M. TALBI, Ibn Khaldoun n'oppose pas, comme on l'a trop souvent cru, les sédentaires aux nomades, mais les campagnes aux villes (1973, p. 73). Dans son ouvrage, *Muslim society*, E. GELLNER, souligne l'opposition citadins/ruraux en termes de relation entre deux formes sociales et religieuses (E. GELLNER, 1981). Il considère la religion des tribus et des saints *comme un substitut à l'islam orthodoxe, un univers mental de l'émotion et de la ritualité, opposé à celui de la raison de la négociation et du puritanisme des villes* (F. COLONNA, 1995, p. 43). Et F. COLONNA d'ajouter que *l'illéitisme des tribus ainsi que la césure entre deux islams, sont illusoire. Ibidem*.

⁸ Ou encore *balad al-makhzan - balad al-siba* : termes relativement récents, ils distinguent d'une part l'espace constitué de la capitale et des franges suburbaines, et, d'autre, part tout le *no man's land* (N. MAAROUF, 1980, p. 61). Des

études récentes ont reposé le problème de l'opposition *makhzan/siba* ; citons en particulier la mise au point de K. BROWN (1987, T. 2, pp. 288-300) après C. GEERTZ, (1992, p. 93) et A. LAROUÏ (1977, p. 164 et suiv.). Contrairement à ce qui a été dit surtout à l'époque coloniale, la *siba* peut être aussi urbaine : la révolte des tanneurs à Fès contre Hasan Ier en 1873 en est une illustration (K. BROWN, 1987, p. 294). Dans les sources précoloniales, le mot *siba* est constamment employé pour désigner le «désordre» et «l'insoumission» ; il est souvent associé aux termes de *fitna*, de *thawra* (soulèvement, rébellion), *ibidem*. Aussi, le mot *siba* sert-il à décrire un phénomène social toujours bien situé dans le temps et dans l'espace. La division du territoire marocain en deux espaces opposés (*balad al-makhzan - balad al-siba*) serait donc une création de la période précoloniale. D'autre part, A. LAROUÏ précise que *chez les écrivains de la période coloniale, et même chez les sultans du XIX^{ème} siècle, la siba est presque toujours synonyme de révolte berbère (idem, p. 164). Parmi ces écrivains européens, LAROUÏ cite Charles-Eugène DE FOUCAULD (Reconnaissance du Maroc, 1883-1884, Paris, Challamel, 1888, p. 236). D'où les associations fréquentes des siba aux Berbères et des Arabes au Makhzen.*

⁹ Dans sa thèse, R. MONTAGNE présente le Makhzen comme l'ennemi irréductible de la tribu berbère «républicaine» (MONTAGNE, 1930). A propos de cette thèse A. LAROUÏ souligne que *l'ouvrage de Montagne est peut être la seule thèse au sens propre du terme, proposée par l'ethnologie durant la période coloniale qui donne une théorie explicative générale de la société nord-africaine, avec ce qu'elle peut comporter d'idéologie et de systématisation abusive (1977, pp. 170-171).*

¹⁰ François POUILLON fait l'historique de ces termes ethnologiques et démontre leur invention par la littérature coloniale (1993, p. 37 sq.) ; à propos du couple Arabes/Berbères voir également G. ALBERGONI et F. POUILLON (1976). D'autres couples d'opposition sont aussi employés pour désigner les Arabes et les Berbères. En Algérie : *Sufiane/Khult, Sufiane/Ihamed, Malûl/Mahbûb* (N. MAAROUF, 1980, p. 64) ; au Maroc : *Soufian/Bin Malik, Khlot/Tliq*, (A. LAROUÏ, 1977, p. 174). Dans la littérature des *Bureaux arabes* en Algérie, les Berbères étaient présentés comme des *démocrates* (au Maroc R. Montagne associe la tribu berbère à la *république*) par opposition aux Arabes qui eux ne l'étaient pas, d'où les démocraties berbères (F. COLONNA, 1995, p. 42). Dans sa thèse, précise A. LAROUÏ, J. BERQUE démontre que le fonds berbère *ne s'oppose pas, en tant que structure de paysans sédentaires, à celle des Arabes nomades. Dans chaque cas, la structure épouse les traits du paysage (1977, p. 173).*

¹¹ A. LAROUÏ relève dans les études qui ont analysé la société marocaine, *un processus de réduction : on présente le Makhzen comme opposé d'abord aux tribus nomades, puis aux tribus en tant que telles puis aux Berbères ; on conçoit le Makhzen, porte drapeau du fiqh, comme opposé à la coutume (urf) ; celle-ci*

devient alors l'essence du Berbère, le Berbère l'essence du tribalisme, le tribalisme l'essence du nomadisme et le nomadisme la cause de l'opposition, de la siba (1977, pp. 178-179).

¹² On développe la vision d'une société anté-coloniale riche, harmonieuse, en un mot idyllique, c'est pour ainsi dire un reflet inversé du discours colonial..., (F. COLONNA, 1995, p. 30) ; c'est le cas notamment de J. SARI qui parle d'un *équilibre encore inachevé ... patiemment, réalisé au cours des siècles* qui sera perturbé par la colonisation (1970, pp. 56-57).

¹³ Voir l'article de A. ABDESSELEM (1980, pp. 14-18) où il insiste sur la complémentarité entre les deux espaces.

¹⁴ On ne peut s'empêcher de rappeler ici la «khalidouniamanie» qui a marqué les années 1960-1970 ; elle est différente de celle de la période coloniale, dont l'ouvrage de Yves LACOSTE (1966) a constitué l'une des principales illustrations.

¹⁵ P. CORCUFF, 1995, p. 8.

¹⁶ B. LEPETIT, 1996, p. 9.

¹⁷ Sur la problématique de l'émergence et des trajectoires des Etats au Maghreb, lire l'article de M. CAMAU «Politique dans le passé, politique aujourd'hui au Maghreb», in J.-F. BAYART, 1996, pp. 63-93.

¹⁸ Lire M.-H. CHERIF, 1985, pp. 49-61. Dans son article sur «Réflexion sur le système politique marocain dans la longue durée historique», M. MORSY oppose deux modèles politiques au Maghreb à l'époque moderne : l'un à dominante maraboutique pour le Maroc et l'autre à dominante mamelouk pour les provinces ottomanes in Kh. ALIOUA et al., 1985, pp. 92-140.

¹⁹ Cité in M. IZARD, «Max Herman GLUCKMAN», art. in P. BONTE et M. IZARD et autres, 1991, p. 302.

²⁰ M. CAMAU, «Tarrajî ya dawla», in M. CAMAU, H. ZAIEM et H. BAHRI, 1990, pp. 263-273, voir pp. 267-268.

²¹ Nous empruntons cette notion à N. ELIAS qui écrit notamment, dans son ouvrage sur *La société de cour sous Louis XIV, que les sociétés ne sont rien d'autres que des formations d'êtres interdépendants (p. LIV)*. Selon le même auteur, à l'origine des relations d'interdépendance il y a la *formule de besoin* (1985, p. 170).

²² F. BENET, «Les marchés explosifs dans les montagnes berbères», in K. POLANYI et C. ARENSBERG, 1995, pp. 195-216

²³ J.-F. TROIN, 1995, p. 68 sq.

²⁴ F. BENET, «Les marchés explosifs...», *op. cit.*

²⁵ M. MORSY.- «Réflexion sur le système politique marocain dans la longue durée historique», *op. cit.*, pp. 110-111.

²⁶ C'est le cas du souk annuel de Bousdîra dans le Nord-Ouest de la Tunisie.

²⁷ En Tunisie, ceci se traduit par la substitution des souks (ou foires) annuels comme celui qui se tient annuellement à Bousdîra, aux souks hebdomadaires totalement régulés par la forte présence étatique.

²⁸ Le principe de territorialité est *annonciateur d'une*

citoyenneté dont la vocation est de s'imposer au-delà des allégeances communautaires (B. BADIE, 1995, p. 48).

²⁹ M. MORSY montre comment l'institution d'arbitrage s'arroge la fonction étatique, *op. cit.*, p. 115.

³⁰ M. CAMAU, 1987, p. 13.

³¹ Max Herman GLUCKMAN le montre surtout dans son ouvrage *Rituals of rebellion in South-East Africa* (1963), cité in M. IZARD, «Max Herman GLUCKMAN», art. in P. BONTE et M. IZARD et autres, 1991, p. 302.

³² G. BALANDIER, *Sens et puissance. Les dynamiques sociales*, Paris, PUF, 1974, p. 6.

³³ A partir de 1900, écrit A. LAROUI, l'anarchie marocaine devient un leitmotiv de la littérature coloniale du temps. Synonyme de désordres continus, de luttes intestines, d'insécurité, elle justifiait toute sorte d'interventions... (1977, p. 337).

³⁴ G. ALBERGONI, 1991, pp. 159-162.

³⁵ B. BADIE, *Les deux Etats. Pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Paris, Fayard, 1986 (cité in M. CAMAU, «Tarrajî ya dawla», in M. CAMAU, H. ZAIEM et H. BAHRI, *op. cit.*, voir p. 264).

³⁶ M. CAMAU, *idem*, p. 264.

³⁷ Très souvent pour justifier la discordance que présentent certaines règles adoptées avec la loi charaïque, on rappelle un adage connu : «la nécessité impose ses règles [que la loi n'autorise pas]» (*li-d'-d'arûrati 'ah'kâm*) ; c'est au nom de la *maçlah'a* (ou «bien social») que l'illicite est accepté.

³⁸ Sur la notion «de classes moyennes», son usage et sa pertinence pour le Maghreb, nous renvoyons au collectif édité par le CRESM, 1980.

³⁹ M. CAMAU, 1987, p. 13.

⁴⁰ S. BARGAOUI, «Sainteté, savoir et autorité en Kabylie au XVIII^{ème} siècle : la *rih'la* de Warthilânî», communication présentée dans le cadre du colloque organisé par l'IRMC sur *La sainteté...*, p. 1 ; M. MORSY, «Réflexion sur le système politique marocain dans la longue durée historique», *op. cit.*, pp. 110-111.

BIBLIOGRAPHIE

ABDESSELEM (Ahmed), «*al-Waz'â'if al-'ijtimâ'iyya li-madînat Tûnis fî l-qarn al-sâba' c'ashar wa l-thâmin c'ashar wa l-tâsa' c'ashar li-l-milâd*», in *al-H'ayât al-thaqâfiyya*, 5^e année, juillet-août, 1980, pp. 14-18.

ALBERGONI (Gianni), «Les sociétés nomades, une place résiduelle», in Camille et Yves Lacoste (dir.), *Etat du Maghreb*, Tunis, Ed. Cérès Productions, 1991, pp. 159-162.

ALBERGONI (Gianni) et POUILLON (François), «Le fait

berbère et sa lecture coloniale : l'extrême sud tunisien», in *Le mal de voir*, Cahiers Jussieu, n° 2, Paris, Union Générale d'Éditions, 1976, pp. 349-396, (coll. 10/18).

BADUEL (Pierre Robert) éd., *Etats, territoires et terroirs au Maghreb*, Paris, Ed. du CNRS, 1985.

BADIE (Bertrand), *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'unité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995.

BENET (Francisco), «Les marchés explosifs dans les montagnes berbères», in K. POLANYI et C. ARENSBERG, *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris, 1975, pp. 195-216.

BOLTANSKI (Luc) et THEVENOT (Laurent), *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, 483 p.

BONTE (Pierre) et IZARD (Michel) (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 1991.

BOURDIEU (Pierre), *Le sens pratique*, Paris, Ed. de Minuit, 1989.

BOURQIA (Rahma), «L'Etat et la gestion du symbolique au Maroc précolonial», in R. Bourqia et N. Hopkins (éd.), *Le Maghreb : Approches des mécanismes d'articulation*, Casablanca, Al-Kalam, 1991, pp. 137-151.

- *al-Dawla wa l-sult'a wa l-mujtama' c' : dirâsa fî al-thâbit wa l-mutah'awwal fî 'alâqat al-dawla bi-l-qabâ'il fî l-Maghrib*, Beyrouth, Dâr al-T'âlî'a, 1991.

BROWN (Kenneth), «Excursion sur l'insoumission (*siba*)», in *Le Monde Rural Maghrébin*, Actes du III^{ème} Congrès d'Histoire et de la Civilisation du Maghreb, Oran, 26-27-28 nov. 1983, 2 tomes, Alger, Office des Publications Universitaires, cf. T. 2, 1987, pp. 288-300.

CAMAU (Michel), *Pouvoir et institutions au Maghreb*, Tunis, Ed. Cérès Productions, 1978.

- «L'Etat tunisien : de la tutelle au désengagement», in *Maghreb-Machrek*, 103, 1984, pp. 3-38.

- *La Tunisie au présent : une modernité au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, Ed. du CNRS, 1987.

- «Politique dans le passé, politique aujourd'hui au Maghreb» in J.-F. BAYART (éd.), *La greffe de l'Etat*, Paris, Karthala, 1996, pp. 63-93.

CAMAU (Michel), ZAIEM (Hédi) et BAHRI (Hajer), *Etat de santé : besoin médical et enjeux politiques en Tunisie*, Paris, Ed. du CNRS, 1990.

CHATER (Khalifa), «Relations ville-campagne dans la Tunisie du XIX^{ème} siècle : le cas du Sahel et des basses steppes», in *Système urbain et développement au Maghreb*, Tunis Ed. Cérès Productions, 1980, pp. 68-84.

CHEDDADI (Abdesselam), «Le *jâh*, une notion méconnue, le système de pouvoir en Islam d'après Ibn Khaldoun», *Annales ESC*, 35^{ème} année, 1980, n° 3-4.

CHÉRIF (Mohamed-Hédi), «L'Etat tunisien et les campagnes au XVIII^{ème} s.», in *L'ankylose de l'économie méditerranéenne au XVIII^{ème} et au début du XIX^{ème} siècles : le rôle de l'agriculture*, Nice, 1973, pp. 9-22.

- «Pouvoir beylical et contrôle de l'espace dans la Tunisie du

- XVIII^{ème} et des débuts du XIX^{ème} siècles», in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1983, T. XXII, pp. 49-61.
- *Pouvoir et société dans la Tunisie de H'usayn Bin 'Alî (1705-1740)*, Tunis, Université de Tunis, 1984-1986, 2 t.
- «Pouvoir beylical et contrôle de l'espace dans la Tunisie du XVIII^e et des débuts du XIX^e siècle» in BADUEL (Pierre Robert) éd., *Etats, territoires et terroirs au Maghreb*, op. cit., 1985, pp. 49-61.
- «Introduction à l'étude des rapports de l'Etat et des communautés tribales au Maghreb de l'époque moderne et contemporaine», in *Le Monde Rural Maghrébin*, Actes du III^{ème} Congrès d'Histoire et de la Civilisation du Maghreb, Oran, 26-27-28 nov. 1983, 2 tomes, Alger, Office des Publications Universitaires, cf. T. 2, 1987, pp. 267-287.
- CLAISSE (Alain) et CONAC (Gérard) éd., *Le grand Maghreb. Données socio-politiques et facteurs d'intégration des Etats du Maghreb*, Paris, Economica, 1988, 349 p.
- COLONNA (Fanny), *Les versets de l'invincibilité : Permanence et changements religieux dans l'Algérie contemporaine*, Paris, Presses des Sciences Po, 1995, 393 p.
- CORCUFF (Philippe), *Les nouvelles sociologies. Constructions de la réalité sociale*, Paris, Nathan, 1995.
- CRESM, *Les classes moyennes au Maghreb*, Paris, Ed. du CNRS, 1980.
- DE PLANHOL (Xavier), *Les fondements géographiques de l'histoire de l'Islam*, Paris, 1968.
- ELIAS (Norbert), *La société de cour sous Louis XIV*, Paris, Flammarion, 1985, (Coll. Champs).
- ÉVOLUTION DES RAPPORTS VILLES-CAMPAGNES AU MAGHREB, Actes du colloque organisé par la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, 13-15 décembre 1984, Rabat, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, 1988.
- GEERTZ (Clifford), *Savoir local savoir global : les lieux du savoir*, Paris, PUF, 1986, 296 p.
- *Observer l'Islam : changements religieux au Maroc et en Indonésie*, 2^{ème} éd., Paris, La Découverte, 1992, (1^{ère} édition, Yale University, 1968).
- GELLNER (Ernest), *Muslim society*, Cambridge, University Press, 1981.
- IBN KHALDÛN (°Abdarrâh'mân), *Al-Muqaddima*, Beyrouth, éd. Dâr al-Qalam, voir aussi la traduction française de V. Monteil, *Discours sur l'histoire universelle*, 3 tomes, Sindbad, Paris, 1978.
- KASSAB (Ahmed), *L'évolution de la vie rurale dans les régions de la Moyenne Medjerda et de Béja-Mateur*, Tunis, Publication de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Tunis, 1979.
- LACOSTE (Yves), *Ibn Khaldoun. Naissance de l'histoire, passé du tiers monde*, Paris, Maspéro, 1966.
- LAROUÏ (Abdallah), *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, Paris, Maspéro, 1977.
- LEPETIT (Bernard) dir., *Les formes de l'expérience : une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995.
- «Une autre histoire sociale», in *Correspondances*, n° 40, avril 1996, pp. 3-9.
- MAROUF (Nadhir), *Lecture de l'espace oasien*, Paris, Sindbad, 1980.
- MONTAGNE (Robert), *Les Berbères et le Makhzen dans le sud du Maroc*, Paris, Aican, 1930.
- MORSY (Magaly), «Réflexion sur le système politique marocain dans la longue durée historique», in ALIOUA (Khalid) et al., *L'espace de l'Etat. Réflexions sur l'Etat au Maroc et dans le tiers-monde*, Rabat, Edimo, 1985, pp. 92-140.
- NACIRI (Mohamed), «Le territoire contre la région : maillage territorial et pouvoir régional», in CLAISSE (Alain) et CONAC (Gérard) éd., *Le grand Maghreb. Données socio-politiques et facteurs d'intégration des Etats du Maghreb*, Paris, Economica, 1988.
- NORDMAN (Daniel), «Sciences géographiques, frontière et hinterland : le cas de l'Afrique du Nord - XVe-XIXe siècle - quelques jalons», communication présentée à l'occasion de la Rencontre internationale organisée par l'IRMC, 27-29 janvier 1995, sur *Espaces-frontières et dynamiques socio-culturelles au Maghreb* (texte dactylographié 16 p.), 1995.
- OURIACHI (Kais Marzouq), «Stratification sociale et stratification spatiale» [en arabe], in *L'évolution des rapports villes-campagnes au Maghreb*, Rabat, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, 1988, pp. 67-86.
- PASCON (Paul), *Le Haouz de Marrakech*, 2 tomes, Rabat, 1977.
- POUILLON (François), «Simplification ethnique en Afrique du Nord : Maures, Arabes, Berbères (XVIII^{ème}-XX^{ème} siècles)», in *Cahiers d'Etudes Africaines*, 129, XXXIII (1), 1993, pp. 37-49.
- SARI (Jilali), *Les villes précoloniales de l'Algérie occidentale : Nédrona, Mazouna, Kalaâ*, Alger, 1970.
- SETHOM (Hafedh), *Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie, Tunis*, Ed. Cérès Productions - Fondation Nationale de la Recherche Scientifique, 1992.
- SIGNOLES (Pierre), *L'espace tunisien : capitale et Etat-région*, 2 vol., Tours, publication du Centre d'Etudes et de Recherches URBAMA, «Urbanisation du Monde Arabe», 1985.
- STANBOULI (Fredj) et ZGHAL (Abdelkader), «La vie urbaine dans le Maghreb précolonial», in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XI, pp. 191-213, (art. publié aussi dans *British Journal of Sociology*, mars 1976, sous le titre «Urbain life in precolonial North Africa», trad. E. GELLNER), 1972.
- TALBI (Mohamed), *Ibn Khaldûn*, Tunis, MTE, 1973.
- TROIN (Jean-François), *Les souks marocains. Marchés ruraux et organisation de l'espace dans la moitié nord du Maroc*, 2 t., Aix-en-Provence, Edisud, 1975.
- VALENSI (Lucette), *Fellahs tunisiens : l'économie rurale et la vie des campagnes aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles*, Paris-La Haye, Mouton, 1977.
- ZARTMAN (I. William), «Aspects politiques de l'étude de l'urbanisation en Algérie», in *Système urbain et développement au Maghreb*, Tunis, Ed. Cérès Productions, 1980, pp. 341-349.